Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260605-26_28-DE

# CONSEIL MUNICIPAL
# SÉANCE DU 05 JUIN 2026

*L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, Maire.*

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 27/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 27/05/2026

**Présents :** Hervé LESNÉ, Laëtitia MAZURE, Aurélie BEAUTRAIS, Marc DEBERLES, Christelle RENAULT, Jérôme LE MASSON, Cédric GRASLAND, Morgane GERARD, Aurélie GERARD, Karine PASSILLY, Lenaïg LE BAIL, Alexis BOUCHARD
**Excusés et représentés par pouvoir**: Pierre VITRE (donne pouvoir à : Marc DEBERLES) Jean-François DELYS (donne pouvoir à Aurélie BEAUTRAIS) Florie TOXE GUICHARD (donne pour voir à Laëtitia MAZURE)
**Président de séance :** Hervé LESNÉ
**Secrétaire de séance** : Christelle LAMOUR

## 26.28 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
## Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Vu le projet de procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2026

Considérant que les séances publiques du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal ayant pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement de la séance

Considérant que le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026, les membres du conseil ont donné leur approbation.

Le procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Saint-Uniac, et un exemplaire papier sera tenu à la disposition du public au secrétariat général de la mairie.

*Le Maire, Hervé LESNÉ*